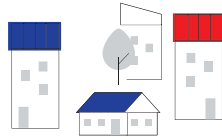




DOSSIER DE PRESSE

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD





le Logement d'abord c'est :

- viser un accès direct au logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes : l'insertion se fait directement dans le logement
- placer en priorité la production de logements abordables
- passer d'une réponse construite dans l'urgence à des solutions pérennes de retour au logement



- un plan quinquennal porté par le Président de la République avec l'ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022
- une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile
- une mobilisation de tous les acteurs sur les territoires
- une politique performante qui a fait ses preuves avec des résultats et dont la mise en œuvre est suivie au plus haut niveau de l'Etat
- des actions de prévention des ruptures pouvant conduire à la rue

Éditoriaux :



À l'issue de la campagne hivernale 2018-2019, 6000 places hivernales ont été pérennisées portant à 145.000 le nombre de places de l'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année. Ce niveau historique traduit autant l'ampleur des besoins que la volonté de l'Etat de mettre à l'abri et d'accompagner le maximum de personnes en très grande précarité.

Pourtant, si la mise à l'abri est nécessaire, elle ne suffit pas. Le logement doit être pensé comme condition première à la réinsertion. C'est l'enjeu de la politique du « Logement d'abord » lancée dès septembre 2017 par le Président de la République, qui en a fait une priorité de son mandat.

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme a fait l'objet d'une large concertation de tous les acteurs pour aboutir à des objectifs partagés.

L'enjeu premier désormais est sa mise en œuvre sur le terrain. Les premiers résultats sont là sans nier les tensions fortes sur le dispositif d'hébergement : en 2018, 70 000 personnes hébergées ou à la rue sont sorties vers le logement social, le logement adapté ou l'intermédiation locative.

La mobilisation de tous permet aujourd'hui de faire du logement d'abord un objet stratégique pour le secteur de l'hébergement et du logement. De nombreuses initiatives locales développées dans les territoires ont été mises en œuvre pour agir sur la prévention des expulsions, l'aller-vers les personnes les plus éloignées ou encore une meilleure coordination des acteurs. Ce dossier en recense plusieurs.

Il s'agit de continuer et d'amplifier ce mouvement en agissant sur les différents leviers. Cela passe notamment par la production de logements abordables, avec l'objectif réaffirmé de 40.000 logements très sociaux agréés par an dans le pacte de conclusion de la clause de revoyure pour le logement social conclu entre l'Etat et les bailleurs sociaux en avril dernier. Cela passe aussi par un renforcement des actions d'accompagnement dès cette année et plus encore en 2020.

Le succès de cette politique renouvelée repose sur la mobilisation de tous et une évaluation régulière des mesures et des résultats.

Julien DENORMANDIE
Ministre de la Ville et du Logement



2018 a été une année importante pour la mise en place du Logement d'abord et forte sur ses premiers résultats.

Importante parce que cette réforme – ou plutôt ce changement de modèle – doit diffuser dans l'ensemble des pratiques des acteurs de terrain, des gestionnaires de structures, des associations, des différentes collectivités locales et bien sûr dans les services de l'État. Le travail a donc été intense pour animer les réseaux de l'ensemble des parties prenantes, pour travailler collectivement à l'élaboration de nouveaux outils, pour soutenir les initiatives et l'action de terrain. L'implication personnelle de Julien Denormandie qui s'est notamment attaché tous les mois à

mobiliser les préfets de région pour atteindre leurs objectifs a été déterminante. Les territoires se sont mis en mouvement avec une mention particulière pour les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt, et de nouvelles stratégies globales se mettent en place.

2018 a été aussi une année forte car cette mobilisation collective commence à porter ses fruits avec de bons résultats. Certes, ils sont encore insuffisants par rapport à l'importance des besoins mais ils montrent une forte dynamique directement soutenue par l'Etat : plus de 70 000 personnes hébergées ou à la rue ont pu accéder à un logement social, une pension de famille ou un logement en intermédiation locative sans même compter l'accès au logement privé ou dans des résidences sociales. En intermédiation locative, ce sont 6200 places qui ont été créées soit plus que l'objectif initialement fixé ; les logements sociaux financés en PLAI ont constitué la deuxième meilleure année depuis 2000, 2500 places ont été ouvertes en pension de famille depuis le lancement du plan... Ce sont des réponses concrètes pour les personnes en situation de précarité et qui doivent être prolongées et augmentées en 2019. Cela dépend d'une mobilisation générale de toutes et tous ; l'accent va donc être également mis sur l'accompagnement au changement, la prévention des expulsions et la structuration d'une réponse coordonnée aux besoins d'accompagnement. C'est bien cet effort continu, global, partenarial qui construit la performance du logement d'abord pour des réponses durables et dignes aux personnes à la rue ou hébergées.

Sylvain MATHIEU

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement



mettre en oeuvre le Logement d'abord :

c'est agir sur ...



la production de logements abordables
et adaptés aux besoins des personnes
sans domicile

6 200

places créées
dans le parc locatif privé

pour des personnes en difficulté d'accès au logement, avec l'intervention d'un intermédiaire associatif pour simplifier la relation locative et proposer au locataire un accompagnement social adapté à ses besoins.

33 000

logements très sociaux
financés en 2018

deuxième meilleure année de production depuis 2000.

2 500

places ouvertes en
pensions de famille

depuis début 2017 pour permettre l'accès au logement pérenne de personnes isolées.



le renforcement des moyens de la
veille sociale et l'amélioration de la
connaissance des publics sans domicile

5 millions d'€

pour renforcer les maraudes

ces équipes qui vont au devant des personnes à la rue sont un maillon essentiel pour mieux les connaître et donc mieux répondre à leurs besoins.

7

opérations d'enquêtes de rue
réalisées durant l'hiver 2018-2019

dont 5 dans des Territoires de mise en oeuvre accélérée, avec l'objectif de mieux quantifier le nombre de personnes sans domicile et de mieux connaître leurs besoins.



la mobilisation de tous les acteurs



la prévention des expulsions locatives

23

territoires engagés dans la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord

portés par des collectivités volontaires qui mettent en oeuvre près de 200 actions sur tous les volets du plan Logement d'abord.

5 mesures

dans la loi ELAN du 23 novembre 2018

pour améliorer l'efficacité de la prévention des expulsions locatives et notamment favoriser une meilleure coordination avec la procédure de surendettement.



l'orientation des ménages sans domicile vers le logement et l'accompagnement au plus près de leurs besoins

70 000

personnes ont accédé au logement pérenne ou transitoire en 2018

Ces personnes ont été orientées vers le logement social, les pensions de famille ou vers le logement locatif privé grâce aux dispositifs d'intermédiation locative. Ce chiffre marque une progression de +20% par rapport à l'année 2017.

8 720

logements mobilisés pour des ménages bénéficiaires de la protection internationale

soit 90% de plus qu'en 2017.

10 millions d'euros

pour l'accompagnement des ménages sans domicile vers le logement

Ces crédits supplémentaires de l'État mobilisés dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté viennent en complément des 30 millions d'euros du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement.

4 nouvelles villes

bénéficiant du dispositif "Un Chez-soi d'abord"

Cet élargissement du dispositif en 2018 permet ainsi l'accès au logement et l'accompagnement de 400 personnes supplémentaires sans-abri souffrant d'un trouble psychique sévère.

ça bouge dans les territoires :



produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile

Mieux capter les logements du parc locatif privé à des fins sociales

Le parc locatif privé peut être un complément utile au parc social pour l'accès au logement des ménages sans domicile. L'intermédiation locative est un outil qui permet la sécurisation et la simplification de la relation locative entre le bailleur et le locataire, via l'intervention d'un opérateur agréé par l'État et spécialiste de la gestion locative sociale. Pour faire connaître ce dispositif aux propriétaires bailleurs du territoire, des actions spécifiques de communication, d'information et d'appui aux démarches sont lancées par les collectivités locales et l'État.



Bordeaux Métropole et Département de la Gironde

Un numéro de téléphone unique a été créé pour simplifier l'accès à l'information des bailleurs intéressés par l'intermédiation locative. Les permanences téléphoniques sont assurées par les deux agences immobilières sociales du territoire. Des actions de communication sont prévues afin de renforcer la visibilité du dispositif.

capter 150 logements conventionnés par an

en loyer social ou très social, dont 75 réservés pour des ménages sans domicile dans le cadre du Logement d'abord.

un besoin estimé de 360 logements par an

sur l'ensemble du département dont les deux tiers en mandat de gestion

Eurométropole de Strasbourg et Département du Bas-Rhin



Une plateforme de services aux bailleurs est en cours de création. Elle sera gérée par un opérateur qui assurera la communication sur le dispositif et proposera un appui aux bailleurs de la première prise de contact jusqu'à la mise en location auprès d'un ménage en difficulté d'accès au logement.

«Le Logement d'abord est déjà une réussite qui se vérifie quantitativement : nous sommes parvenus à attribuer près de 200 places dans le parc privé et 40 places en pensions de famille. »

Hervé PETTON
Coordonnateur Logement d'abord, Mairie de Toulouse

Déploiement du dispositif "Un Chez-soi d'abord"



Lyon Métropole, Grenoble-Alpes
Métropole, Bordeaux Métropole,
Communauté urbaine du Grand Dijon



Ouverture de **quatre sites d'appartements de coordination thérapeutique "Un chez-soi d'abord"** pour permettre l'accès direct au logement de **400 personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères**.

Innover pour promouvoir la participation citoyenne dans la production de logements abordables



Nantes Métropole

Plusieurs projets sont lancés par la collectivité et ses partenaires avec l'objectif d'innover dans la production de logements abordables intégrés dans la ville. Le projet "5 Ponts" par exemple propose au coeur de l'île de Nantes de créer un ensemble mixte de logements sociaux, logements étudiants, studios d'hébergement d'urgence, un accueil de jour, ainsi que des boutiques et un restaurant solidaires. La conception du projet associe étroitement des personnes sans domicile qui pourront être logées par la suite. Le projet "Igloo" vise quant à lui à faire participer des ménages en difficulté à la conception de leur futur habitat en réalisant une partie des travaux. Le projet permet de travailler conjointement les volets insertion sociale et insertion professionnelle des ménages accompagnés. D'abord expérimental, le projet se développe aujourd'hui de manière plus ample.

Réhabiliter des logements et sécuriser les relations locatives pour des ménages en difficulté sociale



Communauté d'agglomération de
Dembéni-Mamoudzou

La collectivité et l'Etat lancent une opération de réhabilitation de 50 logements identifiés dans le parc privé (propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs) en intégrant un volet juridique (sécurisation et formalisation des relations locatives) et un volet social (accompagnement des ménages relogés).

« Un Chez-soi d'abord a été un déclencheur sur notre territoire, notre souhait est de capitaliser sur cette action pour diffuser cette philosophie et cette démarche. »

Céline HERBAIN

Coordonnatrice Logement d'abord,
Métropole européenne de Lille

Produire plus de logements abordables et adaptés

Nice-Côte d'Azur métropole



La métropole a développé le dispositif "PLAI adapté" pour produire des logements à bas niveau de quittance et mobilisant un opérateur spécialisé dans la gestion locative sociale ou dans l'accompagnement social, afin de répondre aux besoins spécifiques des ménages sans domicile en matière d'habitat.

50 logements
produits en 2018

en petite résidence sociale ou dans le diffus.

« Le logement d'abord a permis de fédérer davantage les acteurs, de permettre des rencontres entre des mondes qui ne se côtoyaient pas beaucoup. Sur notre territoire, cela a accéléré la rencontre entre les politiques publiques de l'habitat et les politiques publiques de l'action sociale. »

Sylvie BOSQUE

Coordonnatrice Logement d'abord,
Nantes Métropole

“EMILE” :

Engagés pour la Mobilité et l’Insertion par le Logement et l’Emploi

Un projet personnalisé

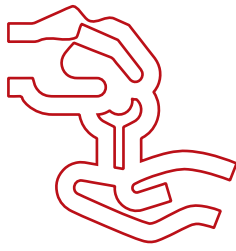
Piloté par l’État, EMILE se fonde sur des expériences réussies de mobilité. Il propose à des personnes en situation de précarité d’accéder à un logement et à un emploi qui valorise leur savoir-faire, dans un nouveau territoire d’accueil. Ce projet, co-construit en Ile-de-France avec les personnes accompagnées prend en compte leurs demandes, leurs compétences et éventuels besoins de formation. Une immersion de 5 jours dans le territoire d’accueil leur permet de découvrir leur futur lieu de vie et de décider s’il leur convient. Une fois le projet validé, l’accompagnement des bénéficiaires se poursuit afin de faciliter leur installation et leur insertion dans le tissu local.

En 2019, six territoires d’accueil pilotes ont été identifiés en raison de leurs opportunités d’emploi et de logement, et de l’intérêt des acteurs locaux pour EMILE : le Cantal, le Doubs, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire et la Seine-Maritime. Les échanges sont en cours avec les acteurs des territoires. L’objectif est d’expérimenter cette innovation sociale dans 14 nouveaux territoires à l’horizon 2021.

Une insertion rapide dans l’emploi

Pour permettre une insertion rapide des personnes accompagnées dans le territoire d’accueil, EMILE privilégie la phase de préparation de la mobilité et l’engagement des acteurs de l’emploi. Les dispositifs de retour vers l’emploi relatifs aux compétences de base (savoir-être, formation numérique, mise en situation professionnelle, français langue étrangère) et à la mobilité (obtention du permis de conduire) sont mobilisés dès la phase de préparation en Ile-de-France. Ce « Kit Mobilité » est complété par une aide financière à la mobilité (immersion, déménagement et ameublement) et au logement temporaire sur place (périodes de stage ou de mise en situation professionnelle).

En veillant à l’adéquation des projets professionnels des bénéficiaires et des besoins en main d’oeuvre locaux, EMILE permet aux entreprises d’attirer les compétences nécessaires à leur développement. Les collectivités territoriales peuvent aussi trouver dans l’accueil de ces nouveaux habitants une réponse à leurs problématiques d’attractivité, de maintien des services publics et de revitalisation des centres-villes.



orienter les ménages sans domicile vers le logement et l'accompagnement au plus proche de leurs besoins

Coordonner l'utilisation des ressources en accompagnement avec les plateformes territoriales d'accompagnement



La **Communauté urbaine d'Arras** a créé une **plateforme Logement d'abord**, lieu de coordination territoriale visant à minimiser les risques de rupture et à accélérer l'accès au logement pour tous. La plateforme est co-animée avec le SIAO. Elle propose une solution aux ménages qui n'ont pas trouvé de réponse adaptée dans le cadre des dispositifs existants, à la fois sur le plan du logement et de l'accompagnement. Le territoire a travaillé à la production d'outils pour le fonctionnement opérationnel de la plateforme (référentiel territorial des accompagnements, charte de confidentialité, fiche navette entre partenaires, règlement intérieur).

Le **département du Pas-de-Calais** a installé sur son territoire **deux plateformes territoriales en lien étroit avec les Conférences intercommunales du Logement de l'Artois et de Lens-Hénin**. Chacune est intégrée à l'antenne locale SIAO et animée par un coordinateur chargé de mobiliser les ressources en présence pour répondre aux situations des ménages.



Grenoble-Alpes Métropole a mis en place un **circuit Logement d'abord**, en collaboration avec la DDCS de l'Isère et du SIAO. Cette porte d'entrée unique permet une mobilisation concomitante des logements et d'un accompagnement pluridisciplinaire pour les ménages.

Le **département de la Sarthe** développe **8 plateformes locales** qui assurent l'accompagnement pour le maintien dans le logement de ménages en difficulté. Une plateforme au sein du SIAO va être créée pour faciliter les passages de la rue et de l'hébergement vers le logement autonome et garantir la coordination et la mobilisation de l'accompagnement adapté dans ce cadre.



Dans le **département du Doubs**, l'**Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement** mutualise sur le territoire les outils d'accompagnement social et renforce les coopérations avec les bailleurs.

Bordeaux Métropole et le département de la Gironde mettent en place une **plateforme territoriale d'accompagnement** en partant de l'instance existante de la Commission du Logement adapté. Une grille commune d'évaluation des besoins est créée pour faciliter le travail en commun.



« Les questions d'accès à l'hébergement et au logement revêtent une importance particulière en Seine-Saint-Denis et le Département est engagé au quotidien pour faire valoir ce droit dans un territoire en difficulté. C'est pour cette raison qu'il nous est apparu naturel de participer au dispositif Logement d'abord parce qu'il inverse la logique habituelle en concevant le logement à la base de l'insertion professionnelle et sociale. Couplée à la nécessité du maintien d'un haut niveau de construction de logements sociaux

en Ile-de-France, le Logement d'abord répond à un réel besoin en zones tendues. La Seine-Saint-Denis continue à ce titre d'être porteuse de solutions innovantes en partenariat avec les acteurs du logement et de l'hébergement du territoire au bénéfice des publics les plus fragiles. »

Stéphane TROUSSEL

Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis



« Un changement de philosophie est à l'œuvre : les acteurs prennent conscience du possible « retour sur investissement » du travail social. Une synergie inédite émerge entre les acteurs de l'habitat, les bailleurs sociaux et privés, les représentants d'usagers, les travailleurs sociaux, les militants et les élus. C'est véritablement un bousculement dans les habitudes de travail. »

Elsa MELON

Cheffe de projet du Plan Logement d'abord,
Montpellier Méditerranée Métropole

Diffuser une culture commune du Logement d'abord parmi les professionnels du territoire



Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse et l'École Supérieure de Praxis Sociale de Mulhouse organisent 8 journées de formation-action à destination des professionnels et des personnes accompagnées du territoire pour **accompagner la transformation des pratiques professionnelles et développer une culture commune du Logement d'abord**. Les objectifs de la formation sont de :

- Diffuser une culture commune des fondamentaux du Logement d'abord
- Capitaliser et essaimer les premiers résultats
- Apporter des éclairages théoriques et expérientiels sur les différentes dimensions du Logement d'abord
- Resituer les interventions menées dans des dynamiques pluridisciplinaires
- Interroger et transformer les pratiques professionnelles
- Renforcer les dynamiques pluridisciplinaires.

Sécuriser l'accès au logement de ménages en difficulté financière



Département de la Sarthe

Le département met en place un fonds de garantie permettant l'accès au logement dans le parc public de jeunes de moins de 25 ans sans ressources et de familles sans ou avec peu de ressources.

Accélérer l'accès au logement depuis la rue ou l'hébergement en proposant un accompagnement au plus proche des besoins

Département de Seine-Saint-Denis



Le territoire a mis en place un **service départemental d'accompagnement Logement d'abord au sein du SIAO du 93** qui propose un logement à des ménages sans domicile ou hébergés, avec un accompagnement modulable et pluridisciplinaire s'appuyant sur l'expertise des adhérents du collectif associatif du SIAO et du Conseil départemental.



300 ménages
logés et accompagnés d'ici 2020



40 jeunes et 40 familles
ont pu accéder au logement en 2018

Renforcer les capacités d'évaluation sociale et la coordination des parcours d'accès au logement



Nice Côte d'Azur Métropole et
Communauté d'agglomération Sophia
Antipolis

Le SIAO a été renforcé comme acteur pivot et coordinateur des parcours d'accès au logement des ménages sans domicile. Une équipe d'évaluation sociale "in-situ" a été créée avec pour objectif l'**accès direct au logement** des ménages sans-abri. Pour y parvenir, la **mobilisation de tous les leviers d'accompagnement existants**, quels qu'en soient les financeurs et décideurs, est une priorité, afin de s'adapter aux besoins réels des personnes rencontrées.

Accompagner vers le logement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques

Clermont-Auvergne Métropole et
Département du Puy-de-Dôme



Le territoire a lancé le **dispositif d'accompagnement social et psychiatrique** "Rétablis Toit" à destination des personnes à la rue, des jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, des sortants de détention ou des sortants d'hospitalisation psychiatrique vulnérables vis-à-vis du logement.



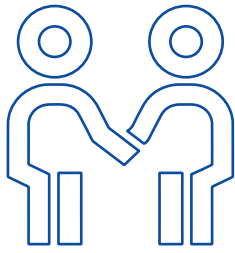
« Avec les acteurs du territoire (bailleurs, associations, communes, CCAS, Département et services de l'Etat), nous nous sommes engagés dans le plan quinquennal logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme : en nous appuyant sur notre plan local de l'habitat, qui développe une politique de logement ambitieuse, pour produire 6000 logements neufs par an dont 2000 logements sociaux ; en proposant une offre de logements toujours plus diversifiée, qui répond de façon adaptée et efficace aux situations de vie parfois complexes que rencontrent nos concitoyens ; et en développant l'accompagnement des plus précaires pour favoriser l'entrée et le maintien dans un logement durable, pour réapprendre à habiter chez soi. »

Johanna ROLLAND
Maire de Nantes

« On sent qu'on contribue à l'évolution des mentalités vers le logement d'abord. Il y a aujourd'hui une adhésion beaucoup plus importante des différents acteurs qu'ils soient institutionnels ou associatifs. »

Hervé PETTON
Coordonnateur Logement d'abord, Mairie de Toulouse





renforcer les moyens de la veille sociale et améliorer la connaissance des publics sans domicile

Mieux connaître les personnes sans-abri et mobiliser citoyens et professionnels grâce aux enquêtes de rue

La connaissance des parcours et du nombre de personnes en situation de rue est une clé de l'action. Plusieurs territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord ont mis en place des opérations d'enquêtes ou de dénombrements des personnes sans domicile : la Ville de Paris, la Ville de Metz, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Toulouse, la Métropole de Lyon... Les méthodologies employées ont été assez semblables, certains choisissant une approche quantitative permettant le dénombrement des personnes quand d'autres privilégient une approche qualitative sur les profils et parcours. Les périmètres des dénombrements (géographiques mais aussi statistiques) diffèrent (personnes à la rue, personnes sans domicile dont les personnes hébergées...).



Grenoble-Alpes Métropole

Une **Nuit de la solidarité** organisée le **30 janvier 2019** a mobilisé 620 bénévoles. 104 personnes ont été rencontrées dans l'espace public par des bénévoles, ainsi que 199 personnes en campements et 43 en squats.

620 bénévoles
mobilisés le 30 janvier

160 bénévoles
mobilisés le 15 février

Ville de Toulouse

Une opération similaire a été réalisée le **15 février avec l'appui du tissu associatif local**. Sur la commune de Toulouse, 4163 personnes sans domicile ont été dénombrées dont 1760 en hébergement, 1505 à l'hôtel, 117 en gymnases hivernaux, 170 à la rue et 333 en squats et campements.



Métropole de Lyon

La collectivité a confié à la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion l'organisation d'une **enquête « Personnes en situation de rue »**. L'objectif de l'opération n'est ici pas de décompter les sans-abri mais de mieux comprendre leurs parcours et besoins en termes de logement et d'accès aux droits. Elle a mobilisé sur trois jours des binômes de volontaires formés au préalable (étudiants et professionnels du travail social, citoyens...) à Lyon et Villeurbanne.

Métropole de Metz

L'expérience de la Nuit de la solidarité de la ville de Metz a connu sa deuxième édition le 15 mars 2019 et a mobilisé près de 280 bénévoles.

Montpellier Méditerranée Métropole

Une enquête menée durant la soirée du 13 mai avec des **étudiants de l'Université Paul-Valéry**, qui permettra bientôt d'évaluer le nombre de personnes sans-abri sur le territoire.

Aller vers les personnes qui ne recourent pas aux services d'aide sociale



Lorient Agglomération

Le territoire a créé une équipe mobile pluridisciplinaire pour **aller vers les personnes sans-abri en dehors de la ville-centre**. L'équipe crée des liens avec le dispositif d'accompagnement social de longue durée qui permet d'accompagner durablement les ménages dans le logement à hauteur de leurs besoins.



15 situations repérées en 6 mois et en cours d'accompagnement et d'évaluation

Mettre en place des observatoires locaux du sans-abrisme

Métropole européenne de Lille, Ville de Mulhouse, Nantes Métropole, Clermont-Auvergne Métropole et Département du Puy-de-Dôme



L'Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole et l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne ont mis en place un observatoire social. L'objectif est de consolider et objectiver les données disponibles pour rendre compte de la situation sur les territoires et **mieux connaître les situations et les parcours des personnes sans-abri et vulnérables vis-à-vis du logement**. Cette analyse quantitative et qualitative permettra d'adapter les actions engagées au service de ces ménages. Des démarches similaires sont lancées par Nantes Métropole et le département du Puy-de-Dôme, avec leurs agences d'urbanisme respectives.

« Le Logement d'abord procure un cadre propice à des innovations tant en termes d'accompagnement que de veille sociale. Nous avons pu par exemple associer la stabilisation dans le logement à un dispositif préexistant au Logement d'abord, l'accompagnement social de longue durée. Nous avons également créé une équipe mobile pluridisciplinaire qui se déplace en dehors de Lorient. L'idée de cette équipe mobile est d'aller au devant des personnes sur l'ensemble des communes de notre territoire. »

Virginie LE TEXIER

Coordonnatrice Logement d'abord, Lorient Agglomération



Innover dans les dispositifs de veille sociale pour améliorer le repérage et l'orientation des ménages sans-abri

Eurométropole de Strasbourg Limoges Agglomération



Ces deux collectivités ont mis en place des haltes de nuit permettant d'héberger des personnes qui n'avaient plus recours aux services d'aide sociale. Elles permettent de **renouer un lien avec ces ménages très désocialisés et de les accompagner vers des solutions adaptées de logement**.

“Un Chez-soi d’abord” : pérennisation, déploiement et essaimage dans les territoires ruraux

Cette expérimentation de « logement d’abord » au bénéfice des **publics sans-abri présentant des troubles psychiques sévères** a été conduite par l’Etat entre 2011 et 2016. Elle a fait l’objet d’une recherche évaluative qui a montré son **efficacité pour les personnes et son efficience pour la puissance publique**.

Initialement lancée sur 4 métropoles (Lille, Marseille, Paris et Toulouse), le programme a été pérennisé fin 2016 par décret et inscrit au titre des établissements sociaux et médico-sociaux au sein du code de l’action sociale et des familles. Dès 2018 **Bordeaux, Dijon, Lyon et Grenoble** ont ouvert le dispositif « Un chez-soi d’abord » avec l’objectif d’accueillir 100 personnes sur deux ans sur chacun des sites. Cette expérimentation fait aussi l’objet d’un **essaimage dans les territoires plus ruraux**. Plusieurs opérateurs ont lancé des petits programmes visant les publics présentant des troubles psychiques hors des grandes métropoles pour permettre un égal accès de tous à ce dispositif ayant fait ses preuves.





prévenir les expulsions
locatives et les ruptures
pouvant mener à la rue

Éviter le recours à l'expulsion par la médiation



Métropole européenne de Lille

Le GRAAL, association d'accompagnement des publics menacés d'expulsion, organise des **médiations entre locataires et bailleurs afin d'éviter le recours à un jugement d'expulsion**. Il s'agit, le plus en amont possible, d'aboutir à la signature d'une convention tripartite entre le bailleur, le locataire et le GRAAL, permettant de maintenir le locataire dans son logement. D'une durée de 6 mois, la convention prévoit le paiement du loyer par l'association, en contrepartie de l'adhésion du locataire à un programme d'accompagnement social.

Ainsi, l'accompagnement social mis en place permet à la personne de trouver des solutions à l'amélioration de sa situation budgétaire. Au terme de cette période, si toutefois l'association constate que le maintien dans le logement est impossible, une solution de relogement est proposée au locataire.

88% des ménages
maintenus dans leur logement
ou relogés grâce à la médiation

Éviter l'incarcération des jeunes sous main de justice grâce au logement accompagné pour éviter la récidive et permettre leur insertion.



Metz Métropole

Metz Métropole, le CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes), la Mission Locale et le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) de la Moselle ont mis en place un dispositif d'intermédiation locative pour 20 jeunes âgés de 18 à 30 ans placés sous main de justice. L'objectif : **favoriser la mise en place de mesures d'aménagement de peine dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle par la stabilité d'un logement et d'un accompagnement adapté aux besoins**.

Faciliter le relogement par la mutation inter-bailleurs

Nantes Métropole



Issu d'un travail partenarial entre 14 bailleurs sociaux de Nantes métropole et l'ADIL de la Loire-Atlantique, le dispositif «mutations inter-bailleurs» consiste à **mutualiser les offres de logements sociaux disponibles, afin de proposer des solutions de relogement rapides et adaptées aux ménages dont la situation a changé**. En quatre ans, 552 mutations ont été réalisées.

Dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, la mutation inter-bailleurs présente un double intérêt. D'une part, elle permet de procéder au relogement d'un ménage dont les ressources financières se sont réduites, et ainsi d'éviter le déclenchement d'une procédure contentieuse. D'autre part, si jamais une décision d'expulsion est prononcée, le bailleur peut activer rapidement son réseau de partenaires et trouver un nouveau logement avant que l'expulsion effective n'advienne.

« La prévention est un axe important du Logement d'abord : nous cherchons à développer des actions qui s'appuient sur la médiation pour prévenir l'expulsion des ménages fragilisés. »

Céline HERBAIN

Coordonnatrice Logement d'abord,
Métropole européenne de Lille



et en 2019 ?



Favoriser l'appropriation du Logement d'abord dans les pratiques de tous

- **Former et sensibiliser**
- **Faire évoluer le SIAO et sa gouvernance**
- Lancer des **plateformes territoriales d'accompagnement**
- **Évaluer les besoins d'accompagnement des ménages** avec des outils partagés



Intégrer le Logement d'abord dans tous les territoires

- Des objectifs ambitieux sur la **fluidité et la production de PLAI, PLAI adaptés et pensions de famille** au sein du FNAP
- Renforcer la **prévention des expulsions et coordonner l'ensemble des acteurs avec un système d'information rénové**
- Poursuivre le **développement de l'intermédiation locative et des pensions de famille et professionnaliser les acteurs du secteur, notamment en mandat de gestion**
- **Développer le travail pair**



Accélérer la mise en oeuvre du Logement d'abord avec des moyens supplémentaires

- 10 millions d'euros supplémentaires pour l'accompagnement
- 4 millions d'euros pour la résorption des bidonvilles
- Lancement d'une opération pour renforcer les **sorties d'hôtels vers le logement**, en priorité en Ile-de-France
- **4 nouveaux sites pour le chez soi d'abord** : Montpellier, Nantes, Nice et Strasbourg et intégrer **4 nouveaux sites en 2020**
- Essaimage **des enseignements du chez-soi d'abord en territoire semi-urbain ou semi-rural**
- Relance du **programme d'humanisation** des centres d'hébergement

Résorption des bidonvilles : de nouvelles dynamiques territoriales en France métropolitaine

Près de 16 000 personnes originaires en majeure partie de Roumanie et de Bulgarie vivent dans plus de 400 bidonvilles et campements en France métropolitaine. Les évacuations répétées au cours de ces dernières années, souvent suivies de réinstallations, n'ont pas permis une baisse durable du nombre de ces campements. Le gouvernement a donné en janvier 2018 une nouvelle impulsion pour la résorption des bidonvilles en fixant **un cadre d'action renouvelé prescrivant la mise en place de stratégies territoriales partenariales**. Cette action est inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. **4 millions d'euros** par an sont consacrés au soutien des stratégies territoriales, et 2 millions d'euros par an pour des actions en matière de respect des droits des enfants.

En plus des territoires déjà engagés sur le sujet comme Strasbourg ou Toulouse, de nouvelles dynamiques émergent en Indre-et-Loire, Haute-Savoie, Maine-et-Loire et en Vienne. D'autres poursuivent leurs efforts, tout en se heurtant à des difficultés : le Nord, l'Hérault, la Gironde, la Loire-Atlantique, l'Isère. En Ile-de-France, le préfet de région vient de lancer un plan ambitieux pour répondre aux enjeux humains, sanitaires et d'ordre public posés par les bidonvilles.

En 2018, les actions d'accompagnement de personnes vivant en bidonvilles ont eu des effets réels sur l'insertion des personnes en sortie de bidonvilles :

plus de **1 840 personnes**
ont accédé au logement en 2018, soit
une augmentation de **39%** par rapport
à 2017

974 personnes
ont obtenu un emploi, c'est **10%** de
mieux qu'en 2017 et près de **2 fois plus**
qu'en 2015

80% des enfants sont scolarisés
dans le cadre des actions, ce qui est près de trois fois plus que la moyenne
dans les campements hors accompagnement

Le développement en 2019 d'une plateforme numérique Résorption Bidonvilles ouverte aux utilisateurs de terrain pour le suivi de leurs actions et de l'implantation des sites permettra également de consolider la politique de résorption.

L'accompagnement des personnes, une priorité du Logement d'abord :

l'expérience montre qu'au-delà de l'accès à un logement ordinaire ou adapté, c'est la qualité de l'offre d'accompagnement qui est un facteur clé de l'insertion durable des personnes sans domicile.

Pour mieux accompagner les personnes sans domicile une approche globale a été adoptée. Les premières actions mises en oeuvre portent à la fois sur le **renfort des moyens financiers de l'Etat dévolus à l'accompagnement, l'optimisation des ressources existantes** sur les territoires et **l'outillage des professionnels de terrain** pour les appuyer dans la traduction du Logement d'abord dans leurs actions quotidiennes.

Le Logement d'abord est une politique qui se fonde sur l'accès au logement comme socle de l'insertion, et non son étape finale. Pour cela, il est nécessaire de **repenser l'accompagnement, tant sur les pratiques que sur l'organisation de l'offre proposée**. Un accompagnement de type Logement d'abord se doit d'être fondé sur le **besoin et les forces de la personne**, et d'être **modulable, flexible, pluridisciplinaire**. Pour modéliser et outiller les évolutions attendues, la Dihal a tenu trois groupes de travail réunissant chacun une trentaine de représentants d'associations d'hébergement et d'insertion par le logement, de bailleurs sociaux, de collectivités locales, des services de l'Etat et d'acteurs du champ de la santé. Les expériences de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, du Pas-de-Calais et de la Seine-Saint-Denis ont illustré et nourri les échanges.

Les plateformes territoriales d'accompagnement :

utiliser plus efficacement les ressources au service des ménages sans domicile

Pour répondre à la multiplicité et à la complexité des dispositifs pour accompagner les ménages sans domicile vers et dans le logement, plusieurs territoires se sont engagés dans des **démarches de simplification, de mutualisation et de coordination des offres existantes**. Il s'agit de mobiliser de manière plus simple et plus efficace les moyens à disposition sur le territoire : mesures d'accompagnement vers et dans le logement de l'Etat, Fonds de Solidarité Logement des départements, actions sociales portées et financées par les associations, les bailleurs, les Centres d'action sociale des communes... Ces expériences proposent de refonder **une gouvernance locale claire permettant une intervention sociale plus efficace**.

Ces coordinations doivent permettre de favoriser l'accès et le maintien dans le logement en :

- > évitant les ruptures de parcours pour répondre au plus près des besoins des ménages ;
- > optimisant l'utilisation des moyens existants ;
- > accompagnant la personne selon ses besoins, quelque soit sa situation par rapport au logement.

L'accompagnement vers et dans le logement est renforcé dans les territoires particulièrement tendus :

Pour répondre au déficit de moyens constaté sur certains territoires pour accompagner l'accès et le maintien des ménages sans domicile, 5 millions d'euros ont été attribués à 25 territoires en mai 2019. Quelques exemples d'actions mises en place :

Renforcer l'évaluation sociale de la rue au logement

Alpes-Maritimes

Une équipe mobile a vocation à aller-vers les personnes ne recourant pas ou peu aux dispositifs d'aide sociale en particulier les personnes habitant en squats, dans la rue ou rencontrées dans les accueils de nuit. Elle intervient entre 17h et minuit et permet de construire avec chaque personne un parcours d'accompagnement adapté pour favoriser l'insertion. Elle peut conduire à la mise en place d'un accompagnement sur le lieu de vie de la personne, et à un accès au logement sans forcément passer par l'hébergement.

Résorber les squats et les campements

Agglomération de Bordeaux

L'agglomération met en place un dispositif d'accompagnement à destination de ménages vivant en squats et campements visant l'accès direct au logement sans passer par un dispositif d'hébergement.

Prévenir les expulsions locatives

Agglomération de Montpellier

L'action vise à accompagner les ménages dès le premier impayé signalé par le bailleur pour intervenir le plus en amont possible et éviter la mise en place d'une procédure d'expulsion. Cette action déjà en place dans le parc social est étendue dans le parc privé.



Les actions d'accompagnement des ménages sont décisives dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement et du plan logement d'abord : elles permettent en effet aux ménages DALO et aux publics prioritaires d'accéder beaucoup plus rapidement au logement, de contribuer au maintien des publics fragiles dans leur logement et de prévenir les situations de rupture.

Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) permet de financer depuis 2012 des actions d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et de gestion locative adaptée. Il a représenté près de 30 millions d'euros en 2018.

zoom

le programme 10 000 logements HLM accompagnés :

Le programme « 10 000 logements Hlm accompagnés », initié en 2014 par le Mouvement Hlm et l'État, soutient des **initiatives portées par des organismes Hlm visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté**. L'objectif du programme est de développer des réponses innovantes permettant **d'insérer durablement ces ménages, grâce à un accompagnement social adapté et à un renforcement de la gestion sociale**. Il repose sur un engagement des bailleurs sociaux de proposer un parcours résidentiel dans leur parc. Il favorise les expérimentations et les partenariats entre les organismes de logement social et les associations.

Le programme a donné lieu à quatre appels à projets depuis 2014, sur lesquels les organismes Hlm et leurs partenaires se sont fortement mobilisés. Les 3 premiers appels à projets ont permis de soutenir **près de 150 projets représentant quelques 6000 ménages accompagnés**. Le 4ème appel à projets, lancé en 2018, va soutenir plus de **50 projets permettant d'accompagner un peu plus de 2500 ménages**.

Le programme permet de trouver des solutions en accès et en maintien, pour des personnes souffrant de troubles de santé mentale, victimes de violences conjugales, des jeunes en difficultés, des sortants de prison, personnes à la rue, personnes artistes, réfugiés, familles monoparentales...

interview

Face à la précarisation croissante des demandeurs et des locataires du parc social, les organismes Hlm adaptent en permanence leur d'offre, leurs pratiques de gestion et développent de nouveaux partenariats. Depuis plusieurs années, le Mouvement Hlm s'est également engagé, aux côtés de l'Etat dans une démarche innovante : les « 10 000 logements Hlm accompagnés » qui ont permis d'expérimenter et de développer des solutions diversifiées en direction de publics qui, au-delà de leurs faibles ressources, rencontrent d'autres difficultés et doivent être accompagnés de manière adaptée pour s'insérer durablement et correctement dans leur logement et son environnement. Pour les ménages les plus fragiles, des solutions sur mesure ont été mises en place en accès et en maintien. Fort des enseignements très positifs des 4 appels à projets, l'USH a appelé à la pérennisation de ce dispositif qui a désormais fait ses preuves. L'issue des discussions avec l'Etat dans le cadre de la « clause de revoyure » a permis d'en prévoir les conditions avec le renforcement du financement du FNAVDL (fonds national d'accompagnement vers et dans le logement) par des ressources issues du monde Hlm, à hauteur de 15 millions d'euros. Charge à nous désormais de déterminer comment poursuivre ces démarches innovantes au service des plus fragiles.

**Jean-Louis
DUMONT**
Président de l'USH



Des exemples d'actions

LA DÉMARCHE "LOGEMENT TOUJOURS" EN ISÈRE

À l'initiative des bailleurs sociaux du territoire, la démarche "logement toujours" réunit acteurs du logement social, de l'hébergement, de l'accompagnement et de l'insertion par l'activité économique.

Le premier volet de cette démarche vise à trouver des solutions de maintien dans le logement pour des ménages en impayés locatifs (prévenir le basculement dans la précarité énergétique ; prévenir l'expulsion par un accompagnement ou une mutation dans un autre logement, mise en place d'un bail glissant au moment de l'assignation, mise à disposition de logements pour répondre à un besoin d'hébergement en diffus). Le second volet de la démarche a pour objectif de favoriser l'accès au logement de ménages en grande difficulté, par un accompagnement global les 12 premiers mois.

L'ACCÈS AU LOGEMENT DE MÉNAGES FRAGILISÉS EN EURE-ET-LOIR

Ce projet a pour objectif de proposer des parcours sur mesure à des ménages fragilisés. Il s'agit de mettre en œuvre un processus progressif d'apprentissage du statut de locataire grâce à un accès au logement et un accompagnement social global. Le logement est considéré comme un pilier de la réinsertion des ménages avec pour objectif principal d'éviter les déménagements successifs.

La démarche repose en grande partie sur la continuité de l'accompagnement assuré par un référent unique, sur une durée qui peut atteindre 24 mois. Le référent assure des visites à domicile régulières et fait le lien avec les autres professionnels en fonction des besoins du ménage. Cette présence permet également aux partenaires de mieux comprendre les difficultés réelles des bénéficiaires, en créant un rapport sensible avec eux.

2020 : renforcer et simplifier les actions d'accompagnement

Conformément aux termes du "Pacte de conclusion de la clause de revoyure pour le logement social (2020-2022)", **les moyens du FNAVDL vont être renforcés de manière significative à hauteur de 15 millions d'euros à partir de 2020**, cette contribution étant issue de la CGLLS (cotisations des bailleurs sociaux). Cela permettra de financer des actions supplémentaires d'accompagnement vers et dans le logement. Les modalités de versement des financements seront simplifiées et les subventions attribuées au plus proche des besoins des territoires.



Loger les réfugiés :



La politique de relogement des réfugiés s'inscrit pleinement dans la logique du Logement d'Abord. L'enjeu est double : il s'agit de favoriser **l'intégration rapide des réfugiés**, le logement étant une des clés de voûte d'un parcours d'intégration réussi, mais aussi de **fluidifier l'ensemble des structures d'hébergement** afin qu'elles bénéficient à ceux à qui elles sont destinées.

Sous l'effet de l'action du Gouvernement, plus de **8700 logements ont ainsi été mobilisés en 2018**, permettant le relogement de près de **20 000 réfugiés**. Avec une **augmentation de 90% par rapport aux logements mobilisés pendant toute l'année 2017**, ces résultats témoignent d'une dynamique réelle qui s'est créée dans les territoires, associant les services de l'État, les élus locaux et les opérateurs chargés de l'accompagnement global des réfugiés.

L'instruction interministérielle du 4 mars 2019 prolonge cette politique qui a vocation à s'inscrire dans la durée. Elle répond à un enjeu d'accueil digne des personnes et constitue une richesse pour la France.

Le Logement d'abord en action :

intégration du Logement d'abord à l'ensemble des textes de cadrage de l'action publique

L'inscription de la politique du Logement d'abord à l'ensemble des textes de cadrage (lois, règlements, instructions, courriers...) permet à l'Etat de structurer et d'ancrer les différents volets du Plan dans les textes de référence.

2017

ÉTÉ

Lancement d'une large concertation pour l'élaboration du plan Logement d'abord

2017

SEPTEMBRE

À Toulouse, le 11 septembre 2017, le Président de la République fixe les grands objectifs de la réforme

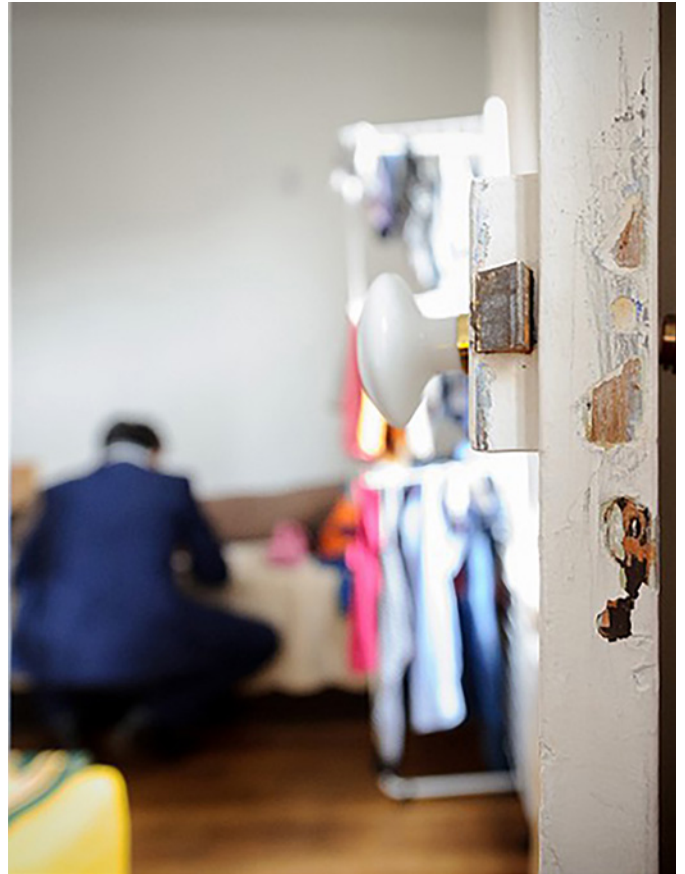


mars 2018

lancement du deuxième plan de prévention des expulsions locatives

L'objectif est clair : **faire diminuer de manière pérenne le nombre de décisions judiciaires d'expulsion**. Le second plan d'actions interministériel a été lancé le 9 mars 2018 par le ministre de la Cohésion des territoires. S'il ne peut s'agir d'une unique réponse à l'urgence de court terme, les multiples évolutions structurelles engagées par ce nouveau plan ont déjà produit leurs effets. Parmi les actions réalisées figurent en particulier les avancées de la loi ELAN, notamment la **réforme attendue des procédures d'expulsion et de surendettement** qui permet de garantir à la fois un meilleur maintien dans le logement des locataires ayant repris le paiement de leur loyer et meilleur un remboursement aux bailleurs de la dette locative légalement exigible.

Deux millions d'euros ont également été investi dans le développement du système d'information EXPLOC qui a pour enjeu de raccourcir le délai de prise en charge des personnes menacées d'expulsion en améliorant l'échange d'informations et la prise de décisions collective des partenaires de la prévention. Un important travail d'animation et de concertation nationales a par ailleurs été engagé depuis mai 2018 avec l'ensemble des préfetures et des conseils départementaux afin de **recentrer et optimiser le dispositif de prévention des expulsions en amont de l'audience judiciaire** et faire diminuer significativement le nombre de jugements d'expulsion conformément aux objectifs de l'instruction du 22 mars 2017. Des groupes de travail techniques ont été lancés pour concrétiser les principales mesures du plan : **renforcer les capacités d'accompagnement social, juridique des ménages menacés d'expulsions, améliorer les dispositifs d'apurement des dettes locatives et de relogements précoces** des personnes en particulier dans le parc privé.



avril 2018

un reporting mensuel du Logement d'abord sur l'ensemble du territoire porté au plus haut niveau

Le 14 mars 2018 le Ministre de la Cohésion des territoires fixe **un objectif d'augmentation d'un tiers (+34%) des sorties de l'hébergement vers le logement social (soit +4200 dès 2018).**

Afin de pouvoir suivre de manière régulière l'atteinte de cet objectif et les résultats produits par le plan Logement d'abord, un reporting mensuel a été mis en place dès mars 2018. Ce dispositif de suivi piloté par la Dihal, en appui des ministères concernés, permet de faire le point quelques grands indicateurs du Logement d'abord. Ces indicateurs couvrent quatre champs principaux : **l'évolution de la fluidité de l'hébergement vers le logement, la production de places d'intermédiation locative et de pensions de famille, le nombre de logements très sociaux produits, et la mobilisation de logements à destination des réfugiés.** Une visioconférence mensuelle permet au Ministre chargé de la ville et du logement de suivre l'atteinte des objectifs avec l'ensemble des préfets.

juin 2018

Une instruction pour développer le parc privé à vocation sociale

La mobilisation du parc privé à des fins sociales au moyen de l'intermédiation locative est un outil clé pour créer rapidement une nouvelle offre de logements abordables et adaptés, complémentaire au parc social public. Le plan Logement d'abord prévoit une relance de l'intermédiation locative par l'ouverture de **40 000 places supplémentaires financées par l'Etat, soit une augmentation de 115% du parc existant.** Publiée le 4 juin 2018, la première instruction interministérielle dédiée à ce dispositif pose des définitions et un cadre d'actions communs pour permettre une harmonisation et une meilleure efficacité de la mise en œuvre de ce dispositif par l'Etat.

2018
JUILLET

**Publication du plan
Logement d'abord**



septembre 2018
simplification du document cadre PLAI adaptés

Le programme de logements très sociaux à bas niveaux de quittance, dit «PLAI adaptés», permet d'apporter des financements complémentaires à des projets de production de logements sociaux présentant un projet social particulièrement adapté aux ménages les plus précaires. Le dispositif existe depuis 2013 mais une simplification était jugée nécessaire pour permettre un volume de production plus important. Le nouveau cadre publié s'attache à renforcer la lisibilité des objectifs et la fluidité des procédures de validation. Il permet également de mieux adapter les niveaux de subvention aux projets présentés, donnant ainsi la possibilité de soutenir fortement les projets particulièrement pertinents au regard des objectifs du programme. Cette nouvelle dynamique s'est concrétisée en décembre 2018 par la **signature d'une convention d'engagement entre l'Etat, les associations d'élus, les représentants des bailleurs sociaux et les représentants des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion**, fixant des objectifs de production jusqu'en 2022.

2019
AVRIL

**Signature de la clause de revoiture pour le
logement social avec les organismes HLM**

Elle prévoit notamment le financement de 40 000 logements très sociaux par an, la baisse de la TVA sur la construction des logements très sociaux et la participation des bailleurs sociaux au Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement à hauteur de 15 millions d'euros.



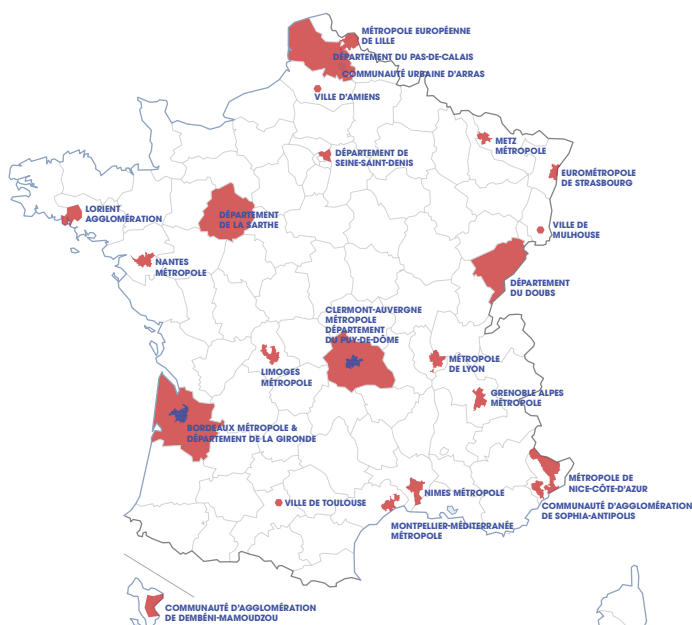
animation d'une
dynamique
nationale et locale
sur le Logement
d'abord

La réforme du Logement d'abord ne peut réussir que par la collaboration avec un large réseau de partenaires : administrations centrales et services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, associations, bailleurs, opérateurs, personnes concernées...

mars 2018

23 territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord

Afin de territorialiser la mise en œuvre du Plan Logement d'abord, 23 collectivités ont été retenues pour une mise en œuvre accélérée du plan sur leurs territoires. Sur ces territoires (départements, EPCI, communes), l'Etat, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement et l'ensemble de leurs partenaires s'engagent conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement et de façon soutenue le sans-abrisme. Ces territoires **dépassent dans leurs projets la logique de l'expérimentation pour mettre en œuvre une réforme structurelle et construire, avec l'ensemble de leurs partenaires, un nouveau modèle d'intervention auprès des personnes sans domicile.**



2018

JUIN

**Premier club des territoires
du Logement d'abord**





juillet 2018 un accord avec Nexity pour développer les pensions de famille

La Dihal et l'Anah ont signé une convention avec Nexity Non Profit, qui s'engage à mettre ses compétences de promoteur et gestionnaire de biens au service du plan quinquennal pour le Logement d'abord. Concrètement, le partenariat national permet de faciliter les collaborations locales pour le montage partenarial de projets de pensions de famille et la mobilisation de logements vacants en intermédiation locative.

2018

JUIN

Premier club des élus du Logement d'abord et deuxième club des territoires

décembre 2018 publication d'un livret pour développer le travail pair

La Dihal et la Fédération des acteurs de la Solidarité co-publent le livret « Développer le travail pair dans le champ de la veille sociale, de l'hébergement et du logement ». Le travail pair constitue un outil important de lutte contre le non-recours aux droits et services. Il repose sur le fait d'**intégrer aux équipes sociales et médico-sociales des intervenants rémunérés fondant leur expertise sur leur expérience passée de difficultés similaires à celles rencontrées par le public qu'ils accompagnent**. Cette intégration de travailleurs pairs dans les équipes en complémentarité des autres professionnels passe par des évolutions dans les pratiques de chacun : mettre en avant les logiques d'aller-vers et s'appuyer sur les expertises et les capacités des personnes concernées.

Le développement du travail pair permettra de faire évoluer les pratiques vers **plus de pluridisciplinarité, de coordination et de modularité, pour un accompagnement adapté au plus près des besoins des personnes**.

DÉVELOPPER LE TRAVAIL PAIR DANS LE CHAMP DE LA VEILLE SOCIALE, DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT



2018

NOVEMBRE

Promulgation de la Loi ELAN comprenant 5 mesures permettant d'améliorer la politique de prévention des expulsions locatives

La loi ELAN a permis d'articuler l'impact des procédures d'expulsion et de surendettement en termes de remboursement de la dette locative et de maintien dans leur logement des locataires de bonne foi.

Avant la loi ELAN, le traitement parallèle et non coordonné en droit de la dette locative par les commissions de surendettement et la juridiction civile conduisait fréquemment à l'expulsion du locataire, alors même qu'il avait repris le paiement régulier de son loyer et que chacune des mesures de droit commun proposées par ces deux instances visaient séparément à permettre le rétablissement de sa situation. L'article 118 de la loi ELAN a remédié à ces dysfonctionnements en garantissant le fonctionnement simultané des deux procédures, contribuant par là-même à désengorger

les juridictions civiles et à diminuer les coûts incidemment engendrés pour le budget de l'État. Il préserve par ailleurs l'**équité entre les intérêts du bailleur et ceux du locataire tout en minimisant les externalités socio-économiques négatives**. Il garantit ainsi au bailleur le paiement de son loyer ainsi que de la dette légalement exigible et la possibilité dans le cas contraire de faire exécuter immédiatement l'expulsion. Il permet dans le même temps de soutenir le **rétablissement socio-économique du locataire de bonne foi**, victime d'aléas de la vie mais ayant repris le paiement de ses loyers et charges, en lui permettant de se maintenir dans son logement s'il respecte ses obligations locatives ainsi que les mesures de surendettement. Le décret d'application en Conseil d'Etat prévu par la loi a d'ores-et-déjà été réalisé et publié le 16 mai 2019 au Journal Officiel.

Des mesures fortes dans la loi ELAN pour réduire les expulsions locatives :

- > Meilleure articulation des procédures de prévention des expulsions et de surendettement
- > Amélioration du traitement des personnes menacées d'expulsions par les CCAPEX par de meilleures informations transmises dans les signalements
- > Amélioration de la lisibilité des informations contenues dans le commandement de payer
- > Financement en dernier recours par les Fonds Solidarité Logement de la réalisation des diagnostics sociaux et financiers obligatoires avant l'audience judiciaire
- > Harmonisation de la réalisation du diagnostic social et financier au niveau national
- > Extension de la possibilité de signer un protocole de cohésion social à tous les motifs d'expulsion dans le parc social.

Attributions de financements aux 23 territoires de mise en oeuvre accélérée

2019

MAI

5 millions d'euros pour renforcer leurs actions d'accompagnement vers et dans le logement

5 millions d'euros pour l'accompagnement vers le logement de familles hébergées à l'hôtel en Ile-de-France

2019

JUIN

3^{ème} Comité de pilotage du Logement d'abord et troisième Club des territoires



Les coordinateurs des 23 territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord réunis le 23 mai 2019 à l'occasion du 3^{ème} Club des territoires.

ANNEXE :

Présentation du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme

Faire face aux difficultés de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement par une approche globale :

Engagement pris par le Président de la République, Emmanuel Macron, pendant la campagne, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose un changement de modèle à travers une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile.

Malgré l'action déterminée des acteurs et des efforts importants d'ouvertures de places ces dernières années, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés. Ce parc d'hébergement peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement et ne peut donc absorber la demande de plus en plus pressante à l'entrée.

Il était urgent de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier, entre rue et centres d'hébergement. Le plan Logement d'abord répond à cette ambition. Il marque la volonté du gouvernement d'adopter une approche globale de la politique de lutte contre le sans-abrisme et de trouver des solutions concrètes, pragmatiques et efficaces pour améliorer l'action publique.

Orienter rapidement et durablement les personnes sans domicile vers le logement :

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Elle est également au cœur du dispositif « Un chez-soi d'abord » qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation

de grande exclusion présentant des troubles psychiques. S'appuyer résolument sur le principe du Logement d'abord pour construire une politique publique à l'échelle du pays est un défi qui nécessitera l'engagement de tous les acteurs et professionnels du secteur. La réussite de ce plan ambitieux fera de la France un modèle européen en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Investir pour sortir de la gestion en urgence du secteur de l'hébergement :

Cette réforme s'inscrit dans une dynamique innovante d'investissement social qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets négatifs sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

Un plan issu d'une large concertation :

Ce plan est issu d'une large concertation menée par la Dihal à l'été 2017 durant laquelle près de 80 grands acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités.

Le 5 juillet 2018, les 60 mesures du plan s'intégrant aux 16 priorités et qui fixent un cadre d'action clair et cohérent sont présentées par le Ministre de la Cohésion des territoires.





des objectifs ambitieux : **les 5 priorités du Logement d'abord**

Priorité 1

Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées

- Porter l'objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018 soit 200 000 logement d'ici 2022.
- Ouvrir sur 5 ans 10 000 places en pensions de famille pour les personnes isolées en situation d'exclusion.
- Créer 40 000 places supplémentaires sur 5 ans principalement dans le parc locatif privé, via les dispositifs d'intermédiation locative.

Priorité 2

Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées

- Augmenter la fluidité entre les dispositifs d'hébergement et le logement en mobilisant 2 700 logements supplémentaires en faveur des ménages hébergés en 2019 par rapport à 2018 (+20%).

Priorité 3

Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement

Priorité 4

Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

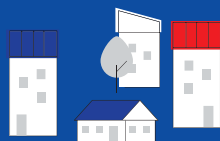
Priorité 5

Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en oeuvre le principe du Logement d'abord

- Territorialiser la politique pour l'adapter aux enjeux de chaque contexte local : les territoires de mise en oeuvre accélérée du plan.

Quelques principes clés du Logement d'abord :

- Garantir le respect d'un droit fondamental : le logement
- Réduire le nombre de personnes sans domicile et prévenir les ruptures dans les parcours de vie qui mènent à la rue
- Permettre un accès sans délai au logement sans passer obligatoirement par les structures d'hébergement
- Partir du principe que tout le monde peut habiter dans un logement moyennant pour certaines personnes un accompagnement adapté
- Accompagner chacune et chacun à leurs rythmes et selon leurs besoins pour plus une action plus efficace
- Miser sur les compétences de chacune et chacun plutôt que se focaliser sur leurs difficultés
- Investir résolument pour une approche digne et respectueuse des personnes quelle que soit leur trajectoire de vie
- Investir pour créer plus de logements abordables
- Déployer en France un modèle qui a fait ses preuves
- Travailler en coopération avec les territoires pour un meilleur service rendu à toutes et tous.



**MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

01.44.49.85.49

presse@cohesion-territoires.gouv.fr

cohesion-territoires.gouv.fr

@Min_territoires